



LAUSANNE (SUI), juin 2019

Code de pointage 2018

Questions et Réponses Généralités

1. Une gymnaste perd 1 massue en dehors du praticable. Elle prend une massue de remplacement, pose sa propre massue et prend la seconde massue (pour utiliser ainsi la même paire de massues). Quelle est la pénalisation ? **0.30 + 0.30 (deux différents moments séparés).**
2. Que faire dans ce cas : dans un ensemble aux massues, deux gymnastes différentes perdent chacune une massue en dehors du praticable, dépassant la même ou différentes lignes ? **0.30 + 0.30**
3. Une gymnaste perd ses deux massues au même moment, mais chacune franchit une ligne différente : qui effectue la pénalisation ? **Seulement une fois -0.30 (#3.2, page 8), et le Jury Supérieur confirmera quel juge de ligne déduira la pénalisation.**
4. Est-ce possible pour une gymnaste de porter un justaucorps et des « guêtres » ou des jambières décorées supplémentaires ? **Non parce que le justaucorps doit être tout d'une pièce.**
5. Exercices individuels : existe-il une pénalisation si un groupe corporel de difficulté est présent, mais non comptabilisé dans les 9 difficultés les plus élevées ? **Pas de pénalisation pour « absence d'un groupe corporel obligatoire » (ex. rotation) si une rotation est présente dans l'exercice mais n'est pas comptabilisée dans les 9 plus élevées.**
6. **Pendant un exercice avec le cerceau, une gymnaste perd l'engin en dehors du praticable et prend l'engin de remplacement pour continuer l'exercice. Dans la seconde partie de l'exercice, la gymnaste perd encore le cerceau qui franchit les limites. Elle n'a pas repris le cerceau qu'elle a perdu, ni le second engin de remplacement mais elle a repris son propre cerceau qu'elle avait perdu en dehors du praticable la première fois. Quelle est la pénalisation par les juges de ligne et coordinateur ? Première perte : 0.30 pour l'engin dépassant les limites du praticable (ligne) ; deuxième perte : 0.30 pour l'engin dépassant les limites (ligne), 0.30 pour la gymnaste dépassant les limites (ligne), et 0.50 pour utilisation d'un engin de remplacement non autorisé (coordinateur).**
7. **Si une gymnaste individuelle se blesse ou n'est pas en mesure de continuer pour une raison imprévue et ne peut pas terminer son exercice, comment doivent procéder les juges ? Chaque sous-groupe de juges D et E donne sa note jusqu'au moment où elle s'est arrêtée, y compris les pénalisations correspondantes.**
8. **Si un engin est perdu et quitte le praticable, la gymnaste prend l'engin de réserve et ensuite l'engin revient et reste sur le praticable, y-a-t-il une pénalisation pour l'engin qui revient de lui-même et reste sur le praticable ? 0.30 pour la perte en dehors du praticable et 0.50 pour utilisation non autorisée de l'engin de remplacement (engin originel encore sur le praticable).**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin**, **Novembre** 2018 et **Juin** 2019

9. **Quel est le programme des engins pour les juniors pour 2019-2020 ?** Voir Code de pointage p. 79 ! Individuelle : Corde, Ballon, Massues, Ruban ; Ensemble : 1^{er} exercice : 5 cerceaux ; 2^{ème} exercice : 5 rubans.

D1-D2

- Comment les juges peuvent-ils comprendre la différence entre une déviation de 10° (0.10) et 11° (0.30) ? **Les angles ne sont que des lignes directrices. Les juges doivent penser en termes de déviations petites, moyennes et grandes.**
- Pour la position à boucle pendant une DC, est-ce que le pied peut toucher n'importe quelle partie de la tête ? **OUI.**
- Quelle sera la pénalisation technique pour un saut enjambé à boucle s'il y a une petite déviation dans l'enjambé et dans la position à boucle ? **Faute technique : -0.10 (pour une petite déviation de l'enjambé) et -0.10 (pour une petite déviation de la boucle) voir #2.3.1, page 15 la DC est valable avec une pénalisation technique d'exécution « pour chaque position incorrecte du corps ».**
- Saut enjambé à boucle : une gymnaste exécute un enjambé avec une déviation moyenne dans la position de la boucle (0.30) et une déviation moyenne de la jambe avant (0.30). La pénalisation est-elle de 0.60 ? **Oui, les fautes techniques sont 0.30+0.30 ; la DC est valable avec des déviations moyennes.**
- En plus des positions incorrectes du corps (écart ou boucle, etc.), si la gymnaste exécute le saut avec un mouvement à bascule, est-ce que le juge en faute technique déduit pour la forme incorrecte avec les déviations et aussi pour le mouvement à bascule ? **OUI, le juge déduira pour la « forme incorrecte avec (petite, moyenne, grande) déviation » (pour chaque position du corps qui est pertinente #2.3.1) et « forme avec un (petit, moyen, grand) mouvement de bascule ».**
- Quelles sont les valeurs en D et les fautes techniques pour ces sauts exécutés de cette manière ? :

D: 0.30 FT: -0.50	D: 0.50 FT: -0.30	D: 0.50 FT: -0.10
		

7. De plus, concernant l'exemple ci-dessus : si une gymnaste exécute — plus tard dans l'exercice, est-ce que ce saut est valable ? **Non, c'est une répétition du premier saut ci-dessus. Il n'est donc pas valable et ne peut pas être considéré dans les 9 difficultés les plus élevées.**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin, Novembre 2018** et **Juin 2019**

8. Si une gymnaste exécute un saut avec une « réception incorrecte : dos clairement cambré en arrière pendant la phase de réception », et, pour cette raison, sa jambe avant se réceptionne lourdement, est-ce que le juge en faute technique pénalise 0.30 (réception avec dos cambré) + 0.10 (réception lourde) ? **La plupart du temps, un saut avec une « réception incorrecte : dos clairement cambré en arrière pendant la phase de réception » a également une réception lourde sur la jambe avant ; c'est pourquoi, seulement une pénalisation pour la réception doit être prise : si le dos est cambré pendant la phase finale -0.30 ; si c'est seulement une réception lourde (sans dos cambré pendant la phase finale) -0.10.**
9. Saut de difficulté #20. Saut enjambé, ou à boucle ou avec flexion dorsale du tronc, ou avec appel et avec réception sur la même jambe (Zaripova). Est-ce que la gymnaste doit aussi montrer un « écart » et une « boucle » dans le « Zaripova » ? **Oui, ces deux critères sont requis.**
10. Si une difficulté d'équilibre est exécutée avec une déviation petite ou moyenne dans la forme, est-ce que cette position est toujours considérée comme « bien définie » pour que l'équilibre soit valable ? **Oui, voir #2.3.1. Une forme avec une déviation petite ou moyenne dans la forme est reconnaissable et peut être valable avec une (des) faute(s) technique(s).**
11. Pour un difficulté d'équilibre : est-ce qu'une difficulté d'équilibre est valable si la gymnaste n'exécute pas un arrêt dans la position d'une seconde ? #9.1.2: **« Si la forme est bien définie et l'élément engin est exécuté correctement (par exemple : grand écart latéral sans aide avec rebond du ballon pendant la forme présentée) mais l'arrêt est insuffisant, l'équilibre est valable avec une pénalisation technique en exécution (-0.30 « forme non tenue pour un minimum de 1 seconde » page 53).**
12. Pour les équilibres :  et , si le tronc est entre deux formes, est-ce que c'est une déviation dans la forme ? **Non : pour l'équilibre #8, le tronc est « horizontal ou en dessous » ; c'est pourquoi, qu'il soit à l'horizontal ou en dessous, l'équilibre est valable sans déviation.**
13. Pour l'équilibre #23, est-ce nécessaire d'avoir un arrêt dans la première forme ? **Non, il s'agit d'un équilibre dynamique, qui n'a pas besoin d'arrêts dans n'importe quelle phase de l'équilibre (#9.1.2, C).**
14. Si une gymnaste exécute un équilibre dynamique avec un arrêt, y a-t-il une pénalisation ? **Pas de pénalisation.**
15. Si la gymnaste exécute un équilibre avec un arrêt et avec un maniement d'engin correct et ensuite elle s'appuie sur sa main, est-ce que la DC est valable ? **Non, si la perte d'équilibre avec appui se produit alors qu'elle reste dans n'importe phase de la position d'équilibre, ce n'est pas valable (voir #2.2.3).**
16. En ce qui concerne #10.1.2, « La rotation sera évaluée selon le nombre de rotations exécutées. En cas d'interruption (sautillé), seule la valeur des rotations déjà exécutées avant l'interruption sera valable ». Est-ce qu'une (des) éventuelle(s) rotation(s) valable après le(s) sautillé(s) sans déplacement et le(s) sautillé(s) avec déplacement ? **-0.10 sautillé(s) sans déplacement : Oui, valable ; -0.30 sautillé(s) avec déplacement : pas valable.**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour Juin, Novembre 2018 et Juin 2019

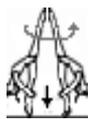
17. Pendant un pivot de rotation, une gymnaste s'appuie sur le talon pendant une partie de la rotation exécutée en relevé. Est-ce que la difficulté est valable ? **Selon le point 10.1.2, la rotation sera évaluée selon le nombre de rotations exécutées. Si une rotation seule, moins que la rotation de base, est exécutée avec interruption, la difficulté n'est pas valable. Dans le cas d'une interruption dans une autre rotation après la rotation de base, seule la valeur des rotations déjà exécutées avant l'interruption sera valable.**

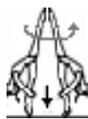
18. Pendant une rotation de difficulté, la forme doit être atteinte avant la fin de la rotation de base minimale (#10.1.7). Est-ce que cela signifie que la rotation de base est valable avec une déviation dans la forme ? **OUI, aussi longtemps que la forme peut être identifiée avant que la**



position finale ne soit atteinte. Cependant, dans cette rotation

position finale ait été atteinte. NOTE : une déviation dans la forme est différente d'une phase de préparation de la rotation.



19. Pour  est-ce qu'il est nécessaire que les bras touchent la jambe ? **Non, il n'est pas nécessaire que le bras touche la jambe ; le grand écart est requis ainsi que le tronc en dessous de l'horizontal.**

20. Pendant un tour penché à boucle, la première rotation a une petite déviation dans la position à boucle, la deuxième rotation n'a pas de déviation, et la troisième rotation a une déviation moyenne dans la position à boucle : quelle est la faute technique ? **-0.30 pour la déviation moyenne, donnée une fois pour la même position corporelle pendant une DC.**

21. Si le ballon est placé dans le dos pendant une position de pivot à boucle avec aide, est-ce qu'il est nécessaire pour n'importe quelle partie de la jambe de toucher la tête ? **OUI, pour une DC qui requiert le contact entre la tête et la jambe, la jambe doit toucher n'importe quelle partie de la tête, y compris sa coiffure (« chignon »).**

22. Page 22. Note : « Un élément engin peut seulement valider une DC même s'il y a deux actions à l'élément engin ». Pouvez-vous clarifier si cela est correct : le même rebond du ballon (rebond et reprise après ce rebond) ne peut pas être utilisé sur deux équilibres reliés – par exemple, rebond sur le premier équilibre et reprise sur le second équilibre ? **Correct.**

23. Si une gymnaste a un petit nœud dans le ruban, est-ce que la DC sera valable avec ce nœud ? **Pas valable parce que c'est une faute technique de -0.30 (voir DC #2.2.3, Pas de danse #4.4, Difficulté d'engin #6.2.3).**

24. Pas de danse : est-ce que les éléments pré-acrobatiques énumérés au point 5.4.1 et l'illusion sont les seuls éléments non autorisés dans les pas de danse. Est-ce que d'autres éléments de rotation **non énumérés** seraient autorisés pendant les pas de danse ? **Ceux énumérés aux points #5.4.1 et #5.4.2 ne sont pas autorisés pendant les pas de danse ainsi que n'importe quelle modification dans l'exécution d'un élément pré-acrobatique énuméré n'est autorisée.**

25. Pendant les combinaisons de pas de danse (S), une gymnaste change de modalité deux fois mais ne change pas de niveau, de rythme ou de direction. Est-ce que cette combinaison de pas de danse est valable ? **Non, parce qu'il manque 1 variété (4.1.3).**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin**, **Novembre** 2018 et **Juin** 2019

26. Une gymnaste exécute une combinaison de pas de danse, remplissant toutes les conditions pour les 8 secondes. Ensuite, elle continue les pas de danse, mais perd l'engin. Est-ce que les pas sont valables ? **OUI, si elle remplit dans un premier temps toutes les conditions, c'est valable.**
27. Si une gymnaste exécute un rebond du ballon sous la jambe pendant un jeté de la main droite à la main gauche et ensuite pendant un équilibre elle a un rebond sur le plan frontal, est-ce qu'ils sont considérés comme différent ? **Oui, différent.**
28. **Si une gymnaste exécuté un équilibre Fouetté avec un sauté pendant quelques phases de l'équilibre, est-ce que l'équilibre est valable ? Quelle est la faute technique ?** Oui, valable : voir CdP #2.2.3, page 14: en raison seulement des points énumérés au #2.2.3, la difficulté ne sera pas valable ; la faute technique est à la page 53, Technique de base : « perte d'équilibre : mouvement supplémentaire sans déplacement » (-0.10) ou « perte d'équilibre : mouvement supplémentaire avec déplacement » (-0.30). Dans les deux cas, ces fautes sont des fautes de technique corporelle mais pas de l'engin. La DC est donc encore valable.
29. **Pendant un équilibre Fouetté, une gymnaste exécute l'un des composants de l'équilibre avec une rotation : est-ce valable ?** **NON.**
30. **Si une gymnaste tient le ballon contre le poignet pendant une DC alors que l'engin doit être « instable », est-ce valable ?** Oui, valable : voir CdP #2.2.3, page 14 : en raison seulement des points énumérés au #2.2.3, la difficulté ne sera pas valable ; le ballon « appuyé contre l'avant-bras » est une faute technique de l'engin de -0.10 (p. 55). C'est donc valable (dans le case d'une faute technique de l'engin de -0.30 ou plus, la DC n'est pas valable).
31. **Si une gymnaste exécute une rotation de base de 360° pour une DC de rotation avec un mouvement d'engin correct et une forme valable et ensuite perd l'axe, est-ce que la DC est toujours valable avec une faute de -0.30 ?** Oui, c'est valable si la rotation de base est correctement réalisée avec le maniement d'engin, faute technique pour perte de l'axe vertical. Si la perte de l'axe se produit avant la fin de la rotation de base, ce n'est pas valable parce que ce n'est pas exécuté selon les caractéristiques de base.
32. **Est-ce qu'une difficulté corporelle ou une combinaison de pas de danse est valable s'il y a un nœud dans le ruban ? Est-ce qu'il doit être enlevé ?** DC ou S avec n'importe quel nœud dans le ruban ne sera pas valable en raison d'une faute technique avec l'engin de 0.30 ou plus (#2.2.3, p.14). Il est nécessaire d'enlever le nœud ou de prendre un engin de remplacement pour tout élément D restant à évaluer.
33. **Si une gymnaste exécute un équilibre avec une forme correcte et un mouvement d'engin valable mais qui est tenu pour moins d'une seconde (pas de « vingt-et-un »), est-ce valable ?** **VALABLE** avec une faute technique de -0.30 (#9.1.2).
34. **Est-ce qu'une gymnaste peut tenir la jambe d'appui avec sa main ou son bras pendant une difficulté d'équilibre (ex. penché ; inclinaison latérale) ? Une gymnaste peut toucher sa jambe d'appui mais elle ne peut pas utiliser sa jambe d'appui en tant que soutien de l'équilibre en la tenant.**



ATTENTION:

- ❖ 2 DC avec la main non-dominante pour les JR!
- ❖ Répétition d'un maniement identique sur deux différentes DC
- ❖ Maniement non valable (par ex : frapper le cerceau sur le sol)
- ❖ Pas de danse qui ne dure pas 8 secondes (la/les dernière/s seconde/s est/sont la préparation du prochain élément D)

D3-D4

1. Si la gymnaste reprend intentionnellement le cerceau sur le poignet ou l'avant-bras, est-ce que c'est toujours valable pour la « reprise directe avec rotation » même si ce ne n'est plus valable pour le critère « sans les mains » ? **OUI. C'est valable en tant que reprise directe avec rotation (reprise intentionnelle avec le bras) mais PAS de 0.10 supplémentaire pour « sans l'aide des mains ». Reprise avec une autre partie (comme le coude) peut aussi être considéré comme « sans l'aide des mains ». Pas de faute technique pour reprise incorrect quand le juge peut identifier que c'est destiné à faire partie de la chorégraphie (et que c'est en étroite connexion avec le mouvement suivant).**
2. Combien de pas sont tolérés quand la gymnaste termine un chaîné ou une roue ou un renversement avant que la pénalisation pour « trajectoire imprécise » ne soit appliquée ? **Depuis un chaîné : une gymnaste doit ouvrir sa jambe depuis la position de rotation ; ce pas est toléré. Si la gymnaste exécute ce pas toléré pour sortir du chaîné ou de l'élément pré-acrobatique, c'est acceptable, mais si c'est exécuté pour éviter que l'engin ne tombe, cela sera considéré comme une trajectoire imprécise.**
3. Si la gymnaste a des pas chorégraphiés ou des mouvements corporels stylisés pendant le vol de l'engin pendant une difficulté d'engin, la pénalisation pour trajectoire imprécise ne sera pas appliquée ? **CORRECT.**
4. Si la gymnaste reprend l'engin pendant la dernière rotation du R, par ex. illusion ou roue ou roulade, mais ne reprend pas en dehors du champ visuel, est-ce que c'est toujours valable pour le nombre de rotations du R et tout autre critère possible comme le changement d'axe ou le relancer (même s'il n'est plus possible pour la « reprise direct avec rotation du corps » ?) **OUI.**
5. Dans une difficulté d'engin avec lancer de l'engin sur le plan horizontal, est-ce qu'il doit aussi être « plus que deux fois la hauteur de la gymnaste » ? **Seulement pour être valable pour une DE de 0.30 pour grand lancer.**
6. Si une gymnaste perd un bout de la corde avec une interruption pendant la reprise, est-ce que le R est valable ? **OUI (selon la définition du R).**
7. Pendant la reprise du ruban dans un R, si une partie du ruban, mais pas la baguette est reprise, est-ce que le R est valable ? **Oui (selon la définition du R).**
8. Si la gymnaste exécute les critères de base du R, mais la gymnaste tombe pour rattraper l'engin, est-ce que le R est valable ? **Oui (selon la définition du R).**
9. Si la gymnaste a un petit nœud dans le ruban, est-ce que le R sera valable avec ce nœud ? **Valable (voir #5.1.2 et #5.1.4).**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin, Novembre 2018** et **Juin 2019**

10. Concernant la hauteur du lancer de l'engin dans une difficulté d'engin, si la gymnaste lance le ruban complètement tendu à l'horizontal ou au sol (mais pas vers le haut), est-ce que c'est un lancer moyen ? **Oui.**
11. Les éléments de roulements non-fondamentaux ci-dessous, par exemple pour les massues / le ruban, sont valables pour une DE de 0.30 seulement s'ils sont exécutés sur 2 segments larges du corps selon 6.3.2, c'est correct ? **OUI, pour une valeur de 0.30.**
- a. Roulement de 1 ou 2 massues sur au minimum 2 grands segments du corps
b. Roulement de la baguette du ruban sur au minimum 2 grands segments du corps
- Note:*
- Roulements de 1 ou 2 massues sur une partie du corps ou sur le sol sera valable pour une DE de 0.20.
 - Roulement de la baguette de ruban sur une partie du corps sera valable pour une DE de 0.20.
12. Si une difficulté d'engin a deux bases, comment les juges déterminent la valeur ? **La valeur de la base la plus élevée correctement exécutée.**
13. Est-ce qu'une gymnaste reçoit 2 difficultés d'engin (DE lancer et reprise de cette DE) si c'est exécuté correctement ? **Oui, elles ont différentes bases mais doivent aussi avoir différents critères.**
14. **Est-ce qu'une DE est valable avec un petit nœud dans le ruban ?** Une DE avec un petit nœud dans le ruban ne sera pas valable, parce qu'il y a une faute technique avec l'engin de 0.30 (#6.2.3, p.27). Grave altération de la technique de base de l'engin (faute technique de 0.30 ou plus). Il est nécessaire d'enlever le nœud ou de prendre un engin de remplacement pour tout éléments D restant à évaluer.
15. **Une gymnaste exécute un équilibre penché avec rotation du cerceau autour du pied en haut (sans l'aide des mains, en dehors du champ visuel), puis un petit lancer du cerceau sans l'aide des mains et en dehors du champ visuel pendant cet équilibre. Est-ce qu'il y a une ou deux DE ?** Il y a une DE : une « synchronisation particulièrement et techniquement difficile entre l'engin et le corps ».
16. **Pour une DE : s'il y a une base et des critères correctement exécutés, est-ce que c'est une DE valable ?** Une DE doit être exécutée selon la définition complète (#6.1), pas de définition partielle.
17. **Parfois, des DE sont « intéressantes » ou « innovantes » mais n'ont pas deux critères (ou deux bases avec un critère), est-ce que de tels éléments peuvent être validés parce qu'ils remplissent la majeure partie de la définition ?** Non, pour être valable, une DE doit remplir la définition complète (#6.1).
18. **Si une gymnaste essaye d'exécuter un long roulement du ballon mais le ballon ne roule pas effectivement sur deux grands segments, est-ce que c'est une faute technique ou est-ce que la DE n'est pas valable ?** Les deux : la DE n'est pas valable parce que la définition de la base (roulement sur 2 grands segments) n'est pas remplie ; il y a une faute technique de 0.10 selon l'erreur (roulement incomplet ou roulement avec rebond).



19. **Pouvez-vous expliquer la différence entre un « roulement » et un « glissement » ?**
ROULEMENT : rotation en mouvement autour d'un axe ; GLISSEMENT : mouvement avec une action de chute de haut en bas.

20. **Pouvez-vous clarifier: est-ce qu'une roue sur une main est la même chose qu'une roue sur deux mains (c'est-à-dire une répétition) ou sont-elles différentes ? IDENTIQUE (répétition)**

#5.4.2 liste les différences :

Les renversements et roues sont considérés comme différents :

- **en avant ou en arrière ou latéralement**
- **sur les avant-bras, sur la poitrine ou sur le dos**
- **avec ou sans changement des jambes**
- **position de départ ou réception : sur le sol ou debout**

21. **Définition du Boomerang :**  « Boomerang » : lancer du ruban (le bout du ruban est tenu) en l'air ou sur le sol et reprise : un élément qui comprend seulement le retour du ruban (sans le lancer) ne remplit pas la définition du Boomerang. De même, le bout du ruban doit rester dans les mains sans être lâché dans l'air.

22. **Pour une DE, clarification :**

- Lancer moyen ↗ = 1 DE possible (0.20)
- Reprise d'un lancer moyen ↓ : 1 DE possible (0.20)



2 groupes techniques différents (#3.4)

- Petit lancer/reprise → = 1 DE possible (pas 2 DE pour le même petit lancer et reprise parce qu'il y a 1 groupe technique)

23. **Pendant une difficulté avec rotation, est-il possible que les deux critères nécessaires pour valider la DE soient « BD » et « rotation » ?** Non : en principe le Code de pointage ne permet pour un élément (ou, dans certains cas, une action) d'attribuer une valeur deux fois. C'est pourquoi, les deux critères ne peuvent pas venir du même élément particulier ; c'est nécessaire d'avoir une seconde base ou un critère additionnel.

24. **Est-ce que deux DEs différentes peuvent être exécutées sur un équilibre Fouetté en utilisant le critère BD ?** Non, voir ci-dessus : le même critère BD ne peut pas valider deux différentes DEs.

25. **Pendant une exercice au ruban, une gymnaste exécute une DE de reprise valable pendant une rotation et exécute immédiatement des spirales pendant cette rotation. Est-ce possible d'attribuer une DE de « reprise » ainsi qu'une DE avec les « spirales » comme base ?** Non. Voir ci-dessus ; le même élément (la rotation dans ce cas) ne peut pas valider deux différentes DEs.

26. **Est-ce que la position de la baguette du ruban coincée peut être tolérée pour une DE avec le ruban si le ruban libre (non tenu) exécuté un dessin autour du corps (base : maniement) ?** Non, ce n'est pas possible parce que cela ne respecte pas la définition d'une DE.



27. **Est-ce que le long roulement du cerceau sur les bras tendus de côté, en dehors du champ visuel, pendant une difficulté d'équilibre peut être considérée comme une DE ? Cet élément a une base valable et deux critères valables (BD et en dehors du champ visuel) ?** Tous les managements d'engin avec une base et des critères correctement exécutés ne sont pas tous valables comme difficulté d'engin. La DE doit respecter la définition complète (#6.1).
Le CT considère que ce type de roulement fait partie du travail fondamental du cerceau et n'est pas une synchronisation techniquement difficile entre l'engin et le corps ni innovante pour être une DE pendant un équilibre qui est plus stable qu'une difficulté de rotation. Cependant, le CT considère les longs roulements du ballon pendant une difficulté corporelle comme techniquement plus difficile et ils peuvent être considérés comme des DE quand ils sont exécutés selon la définition.
28. **Dans quels cas le critère de rotation peut être considéré comme une DE avec la base « boomerang » au ruban ?** La rotation doit être faite sur le lancer du ruban ou sur la reprise de la baguette après avoir tiré le ruban mais pas pendant le vol du ruban libre.
29. **Quand le ruban est lancé pour un « boomerang » et qu'il est ramené ensuite dans les pieds comme préparation pour un lancer, est-ce que le « boomerang » est valable ?**
Non parce que le « boomerang » requiert un lancer et une récupération (reprise) de la baguette par la main ou une autre partie du corps : s'il n'y a pas de reprise, c'est seulement la préparation pour le lancer suivant.
30. **Est-ce que le bout du ruban peut être tenu dans la main pendant un lancer ou un « échappé » et être valable comme base d'une DE ?**
- Pour tout type de lancer (petit, moyen ou grand), l'engin doit être libre en vol ; c'est pourquoi, il n'est pas possible de tenir le bout du ruban pendant tout type de lancer en tant que base d'une DE.
 - Un « échappé » est défini par une rotation de la baguette pendant le vol, d'une hauteur petite ou moyenne ; si un « échappé » est exécuté avec le bout du ruban dans la main mais que la définition à la fois de l'échappé et de la DE sont remplies, la DE est valable.
 - C'est aussi possible d'exécuter les éléments de « maniment de l'engin » (3.4) avec le bout du ruban tenu à condition que la définition de la base et de la DE soient remplies.

ATTENTION:

- ❖ Base de l'engin (pour les DC et les DE) non exécutée selon sa définition
- ❖ Rotation de 1.5 dans les R

DE : BASE LANCER (petit, moyen, grand)	
DE + un pas ou plus* + reprise	Pas valable : FT -0.30 ou plus (*trajectoire clairement imprécise : des pas exécutés pour éviter une chute de l'engin)
DE + perte de l'engin	Pas valable : FT -0.50 ou plus (perte)
DE : BASE REPRISE	
Un pas ou plus + DE	Valable



Exécution artistique

1. Si une gymnaste a une utilisation insuffisante des segments corporels pendant tout l'exercice, mais exécute 2 ondes partielles ou totales du corps (comme seule et visible utilisation des segments), quelle est la pénalisation ? **0.10, insuffisante utilisation des segments corporels.**
2. Est-il possible que la gymnaste utilise correctement des segments et que le visage participe (pas de pénalisation), mais qu'elle n'exécute pas 2 « ondes » de n'importe quelle sorte. Pénalisation 0.20 ? **OUI, la pénalisation de 0.20 est appliquée en raison de l'absence de minimum de 2 différentes ondes (partielle ou totale).**
3. Si une gymnaste n'a qu'une onde, est-ce que la pénalisation de 0.20 est appliquée) **Oui.**
4. **Concernant l'exigence de l'élément fondamental de reprise du ballon à une main : si la gymnaste reprend avec une main et ensuite immédiatement s'aide avec la seconde main, est-ce valable comme élément fondamental (avec une faute technique) ? Oui.**
5. **Que se passe-t-il en cas d'absence d'harmonie entre la musique et les mouvements à la fin de l'exercice quand la gymnaste finit clairement avant la fin de la musique : est-ce que c'est la même pénalisation de 0.50 ? OUI.**
6. **Que se passe-t-il s'il y a clairement un changement dynamique dans la musique que la gymnaste ne respecte pas en faisant un changement dans ses mouvements ? Il doit y avoir au moins un changement dynamique identifiable dans l'exercice ; sinon, il y a une pénalisation de 0.30.**
7. **Si une gymnaste (ou un ensemble) a un nœud dans le ruban, quelle sera la pénalisation dans la composante artistique pour l'idée, les connections, le rythme ? Les juges de l'exécution artistique évaluent l'impact de la faute technique sur l'idée de la composition et l'habileté de la gymnaste à exécuter les connections et à maintenir sa relation avec le rythme. Chaque performance est différente basée sur la présence / l'absence ou la sévérité des interruptions. Un petit nœud peut ne pas avoir d'influence négative sur les composantes artistiques ; cependant si elle est incapable d'exécuter des mouvements ou parties de l'exercice comme résultat de ce nœud, le juge suit la table des déductions du Code de pointage et expliquées durant les cours de juges.**

Exécution Technique

1. Dans quel cas est-ce que la pénalisation pour « marcher en appui sur les mains » (-0.30) est-elle appliquée ?
 - **Marcher en appui sur les mains : changement visible de l'appui d'une main vers une autre avec des pas, minimum 2**
2. Pouvez-vous clarifier quand les « pas » effectués pendant le vol seront pénalisés comme faute technique « trajectoire incorrecte et reprise en vol avec 1 (ou 2 ou plus) pas » ?
 - **Si les pas sont exécutés pour éviter une perte de l'engin en raison d'un lancer qui vole dans une trajectoire involontaire (exemple : trop en avant, dans la direction opposée, etc.), ces pas sont pénalisés.**
 - **Si les pas sont intentionnellement chorégraphiés (qu'ils ont du caractère dans le mouvement), ils ne sont pas pénalisés.**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin**, **Novembre** 2018 et **Juin** 2019

3. Lorsque la gymnaste attend son engin à rattraper avec les coudes visiblement pliés, est-ce qu'il s'agit d'une pénalisation pour « segment incorrect » ? OUI. Veuillez voir #6
Fautes techniques : segment incorrect : segment corporel incorrectement tenu pendant un mouvement corporel (**chaque fois**), y compris la position incorrecte des pieds et/ou des genoux, le coude fléchi, les épaules levées, etc.
4. Quelles sont les pénalisations dans la situation suivante : une gymnaste lance un engin avec une trajectoire imprécise, fait 3 pas en courant mais perd l'engin ? Cela sera considéré comme une chute d'engin basée sur le nombre de pas effectués dans sa tentative de reprise de l'engin (1.00).
5. Si une gymnaste lance son engin avec une trajectoire imprécise, fait 3 pas en courant mais perd l'engin et chute en essayant de le rattraper, quelle est la pénalisation ? 1.00 (voir ci-dessus) plus perte totale d'équilibre avec chute (0.70) = 1.70.
6. **Merci d'expliquer comment juger un exercice avec un nœud serré dans le ruban ?**
Il y a 3 situations :
 - Un petit nœud se forme et se délie par lui-même sans interruption de l'exercice.
Pénalisation FT : 0.30 pour le nœud
 - Un nœud se forme, la gymnaste arrête l'exercice et défait le nœud, ensuite elle continue l'exercice
Pénalisation FT : 0.50 pour le nœud
 - Un nœud se forme, la gymnaste considère que l'engin est inutilisable et prend l'engin de remplacement
Pénalisation FT : 0.70 pour engin inutilisable

Ensemble D1-D2

1. **Max 9 DC/DE** : est-ce que des difficultés supplémentaires sont autorisées dans les ensembles ? Dans les exigences pour la Difficulté #1.7, le tableau énumère le nombre minimum de DC et DE (4 et 4), avec un total de 9 difficultés au maximum, une à choix. DE et DC sont comptées dans leur ordre de performance (page 64, #7.1) et pas plus d'un total de 5 DE ou BD ne sera compté. Si un ensemble exécute plus de 5, ces DE ou DC ne seront pas évaluées et la composition aura un risque d'augmenter les pénalisations artistiques pour l'unité de la composition et pour les fautes techniques.
2. Si un exercice d'ensemble a 6 DC et 6 DE, il n'y a pas de pénalisation ; mais est-ce que les juges doivent valider les premières difficultés, ou les meilleures difficultés ? Pour les 5 premières dans « l'ordre de performance » (#7.1), indépendamment si elles sont valables ou non.
3. Si un exercice d'ensemble a 7 DC et 2 DE, y a-t-il une pénalisation pour moins de 4 DE exécutées ? Oui, il y a une pénalisation générale pour moins de 4 DE exécutées -0.30 (#7.1) et seulement maximum 5 DC dans l'ordre de performance peuvent être évaluées.
4. Est-ce qu'un ensemble peut exécuter 9 DC + 0 DE, avec une pénalisation pour moins de 4 DE ? Le nombre maximum de difficultés est 9, avec un minimum de 4 DC et 4 DE (et une à choix). Même si l'ensemble exécute 0 DE avec une pénalisation de -0.30 pour moins de 4 DE, il n'est pas possible de dépasser les 5 DC selon le principe du #1.7.



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin, Novembre 2018** et **Juin 2019**

5. Si une DC est exécutée en rapide succession en sous-groupes, est-ce que ce sera pénalisé ? **#2.1.3** spécifie un minimum de 3 DC, 1 de chaque groupe corporel, qui ne doivent pas être exécutées en sous-groupes. Cependant, l'exécution en rapide succession peut être exécutée dans des formations différentes. Pour l'autre DC (1 ou 2 DC), des sous-groupes sont possible aussi longtemps qu'il y a le minimum de trois selon #2.1.3.
6. Si une gymnaste de l'ensemble ne fixe pas un équilibre pour un minimum de 1 seconde, est-ce que la DC est valable ? **Même principe que pour les individuels : DC valable et une faute technique de -0.30.**
7. Concernant le #2.2.2: « Seuls les échanges par grand lancer de l'engin (pas de boomerang) entre les gymnastes sont valables pour une DE. Les grands lancers sont déterminés par la hauteur requise ou une distance de 6m entre les gymnastes. Que se passe-t-il si 5 gymnastes lancent à une distance de 6m mais bas, mais 2 gymnastes dans un sous-groupe ont moins de 6m. Est-ce que c'est valable ? **NON.**
8. Concernant le critère pour les 6m : « *Distance : 6 mètres entre toutes les gymnastes exécutant un échange pendant le lancer et/ou pendant la reprise (lorsque c'est voulu par la chorégraphie). Valable une fois par DE. (#2.2.6.3).* Merci de clarifier ce point #2.2.6.3 : **6m doit être entre les gymnastes échangeant entre elles.**
9. Pendant un échange, les gymnastes lancent pendant une difficulté d'équilibre de 0.10 mais la position n'est pas tenue une seconde : est-ce que le critère DC est valable ? **Selon le principe de la DC, si la forme est reconnaissable, la DC (en tant que critère) est valable avec une faute technique de 0.30.**
10. Dans le cas d'une DE avec une trajectoire imprécise de 0.30 ou 0.50, est-ce que l'échange est valable ? **Oui (voir #2.2.5 p.58).**
11. Dans un exercice d'ensemble avec 6 massues et 2 cerceaux, est-il possible d'échanger seulement une massue ? **Oui, aussi longtemps que les exigences pour une DE sont respectées.**
12. **Selon #2.2.4: si un ensemble exécute une difficulté corporelle et ensuite exécute la même DC comme critère pendant une difficulté d'échange, est-ce une répétition et par conséquent pas valable ? Ce n'est pas une répétition ; la DC (0.10) dans l'échange est seulement un critère et peut être exécutée une autre fois dans l'exercice en tant que DC.**
13. **Dans un exercice avec 5 rubans : si une gymnaste a un nœud pendant une DE, est-ce valable ? OUI. Voir #2.2.5, p. 58 quand une DE n'est pas valable.**
14. **Pour les difficultés d'échange : le critère de rotation \circlearrowleft : est-ce que cela doit être 180° ou 360°? Ce critère est toujours de 360° à moins que ce soit spécifiquement noté 180° dans le Code de pointage.**
15. **Pendant un échange, est-ce que si la reprise est exécutée avec une roulade en avant, le critère de la « position au sol » peut être ajouté au critère de « rotation » et à tout autre critère possible ? Voir #2.2.6.3: la position au sol est valable pour la reprise à condition que «les gymnastes soient déjà au sol. Elles ne doivent pas aller au sol... »**



D3-D4

1. Le minimum de 2 transmissions pour une CC est pour chaque gymnaste ou pour l'ensemble ? **Ce n'est pas pour chaque gymnaste mais tout l'ensemble doit être en collaboration pendant au minimum 2 différentes transmissions.**
2. Dans une CC : une transmission est avec lancer, et une seconde avec un roulement. Est-ce valable pour une CC ? **OUI, si c'est seulement un moyen ou petit lancer.**
3. Un ensemble a exécuté au minimum 2 transmissions pendant une collaboration (rebond, roulement, etc.), mais à la fin de la collaboration une gymnaste a exécuté un grand lancer à sa partenaire. Est-ce valable pour une CC ? **NON.**
4. Concernant #6.2.2: « Toutes les 5 gymnastes doivent être dans une relation que ce soit de manière directe et/ou au moyen de l'engin ».  **Exemple:** Si 3 gymnastes exécutent une CRR, et les 2 autres gymnastes exécutent une collaboration différente ensemble indépendamment de la CRR, cette collaboration totale n'est pas valable étant donné que les 5 gymnastes ne participent pas toutes dans une collaboration, même si elles sont en sous-groupes : qu'entend-t-on par « collaboration différente » ?
 - « Différente » signifie deux collaborations différentes, séparées, se déroulant au même moment et en sous-groupes, qui ne seront valables qu'avec une sorte de lien entre les « différents » sous-groupes. Dans ce cas, la valeur la plus basse sera valable.
 - Il est possible d'exécuter une seule Collaboration (Ex. CRR2), séparée en deux sous-groupes (sans lien) avec le même et identique type de mouvement (rotation, passage, etc.) qui remplissent ensemble la définition de collaboration principale. Exemple : [Cliquer ici](#)
5. Une gymnaste exécute une CR, en dehors du champ visuel, sans l'aide des mains, et la seconde gymnaste exécute une rotation, mais l'engin qui lui est lancé est lancé après sa rotation. Est-ce valable comme CR, CR2 ou non valable ? **Il faut enregistrer seulement ce qui est vu et exécuté selon la définition ; dans ce cas, ce sera évalué comme une CR.**
6. Lancer sous la jambe de deux engins ou plus au même moment dans différentes directions pendant un saut ou un élément de rotation ; est-ce valable pour le critère « en dehors du champs visuel » ? **OUI.**
7. Quand il y a passage par-dessus l'engin, l'engin ne doit pas être simplement posé sur le sol mais doit être levé au moins à la hauteur du genou. Est-ce que cette exigence est aussi valable pour l'engin qui bouge seul sur le sol ? **Cela n'est pas requis pour l'engin qui bouge seul sur le sol.**
8. Que se passe-t-il si l'engin est posé sur le sol. Est-ce que la collaboration est valable ? **Pas valable.**
9. Une question sur la note au #6.3, Tableaux des collaborations  . Note: un minimum de 3 massues doit être lancé ou un minimum de 1 massue (2 massues assemblées) + 1 engin supplémentaire doivent être lancés : est-ce que cette note sur les 2 massues assemblées concerne seulement les massues ou est-elle valable pour tout autre engin « assemblés » comme deux cordes ? **Seulement pour deux massues assemblées, il doit y**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin, Novembre 2018** et **Juin 2019**

avoir 2 massues assemblées et une autre (parce que les massues assemblées sont considérées comme un engin).

10. **Veillez préciser si, dans le cas des CR et CRR, le lancer peut être « moyen ou grand » comme cela est spécifié pour la CRRR #6.4.** Oui, ces collaborations suivent le même principe que pour les DER chez les individuelles (cela ne peut pas être un petit lancer).
11. **De plus, si une CR ou CRR a un petit lancer, est-ce valable ? NON.**
12. **Pendant une collaboration CC, est-ce qu'un lancer horizontal de 6m peut être utilisé ?** Voir #6.3: une CC peut être exécuté avec un lancer petit ou moyen. Si le lancer horizontal est d'une hauteur petite ou moyenne (voir #3.4 concernant la hauteur des lancers), cela peut être valable. La distance n'est pas utilisée pour définir la hauteur des lancers dans les collaborations. Une distance de 6 m. est utilisée pour définir la hauteur des grands lancers dans les échanges.
13. **Quelle est la hauteur requise pour les lancers dans ces types de collaboration : CC, ^{C↗}CR, CRR ?** Les exigences de hauteur pour les petits, moyens et grands lancers sont définies au#3.4. La hauteur est évaluée depuis le point de départ de l'engin.
 - a) Voir #6.3
 - a. **CC:** petit ou moyen
 - b. ^{C↗} : moyen ou grand
 - b) Voir #6.4 : ce groupe de collaborations suit les mêmes exigences pour les lancers comme indiqué pour les CRRR qui est moyen ou grand :
 - a. CR, CRR: moyen ou grand
14. **Est-ce qu'une difficulté de collaboration est valable avec un nœud ?** Voir #6.5 qui liste les fautes graves qui invalident la collaboration ; un nœud n'y est pas indiqué et la collaboration peut être valable si les autres exigences de la collaboration sont remplies.

Travail collectif (composante artistique)

1. Est-ce correct qu'il n'y ait pas de pénalisation pour absence d'un type de travail collectif ? Précédemment, nous avons dans le tableau des pénalisations : « Pour absence d'un ou plusieurs types de travail collectif ». Est-ce que cela signifie que chaque composition ne doit pas avoir un minimum de 1 type de chaque type de travail collectif ? **Il faut avoir un équilibre entre les différents types de collaborations.** Ou est-ce que cela signifie que nous utilisons la pénalisation pour « un type prédomine... », aussi dans le cas d'absence d'un type ? **Il n'y a pas de pénalisation pour absence d'un type, juste une ligne directrice pour un équilibre.** Quand un type est utilisé dans la majorité de l'exercice, cette pénalisation pour « un type prédomine... » est appliquée.
2. **Que se passe-t-il s'il y a un « pot-pourri » ou un mélange de plusieurs morceaux différents de musique et qu'il n'y a pas « d'idée » claire sur le fait de savoir comment ces différents morceaux vont ensemble pour former une idée directrice et quelle est la pénalisation pour l'unité ?** Voir #4.1.1e, valable pour les individuelles et les ensembles: « les



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin, Novembre 2018** et **Juin 2019**

changements dans le caractère de la musique doivent être reflétés par les changements dans le caractère des mouvements : ces changements doivent être harmonieusement combinés ». Si les changements dans le caractère ne respectent pas le point e, la pénalisation correspondante pour l'unité / le caractère est prise selon le degré de la faute dans le tableau.

- Pendant un exercice, à n'importe quel moment, si une ou plusieurs gymnastes est sans engin pour plus de 4 secondes, y-a-t'il une pénalisation de 0.30 ? OUI.** #5 « *au début de l'exercice ou pendant l'exercice, une ou plusieurs gymnastes sont sans engin pour plus de 4 secondes* » (0.30).
- Si les gymnastes ne sont pas synchronisées, y-a-t'il une pénalisation pour le « rythme » ?** Il y aura aussi une pénalisation pour le « rythme » seulement si le manque de synchronisation résulte d'une perte visible du rythme / des accents par une ou plusieurs gymnastes.

Exécution Technique

- Toutes les pénalisations pour les gymnastes individuels, sous « Technique de base » sont-elles aussi appliquées aux ensembles ? **Elles sont appliquées comme décrit sous #6, données à chaque fois, indépendamment du nombre de gymnastes en faute (pénalisation générale).**

0.10
Mouvement incomplet ou manque d'amplitude dans la forme des sauts, équilibres et rotations
Déplacement sans lancer: ajustement de la position du corps

0.10	0.30	0.50 ou plus
Perte d'équilibre : mouvement supplémentaire sans déplacement	Perte d'équilibre : mouvement supplémentaire avec déplacement	Perte d'équilibre avec appui sur une ou deux mains ou sur l'engin
		Perte totale d'équilibre avec chute : 0.70

- Pour la chute d'engins, est-ce vrai que les juges ne pénalisent qu'UNE seule fois pour l'ensemble du groupe, pour l'engin le plus éloigné. La même chose n'est pas écrite pour la trajectoire imprécise ou la forme incorrecte. Avec ces fautes, plusieurs gymnastes peuvent être en faute, avec des sévérités différentes. Est-ce que les juges doivent appliquer le même principe que pour les pertes de l'engin ? **OUI, parce que ce sont des pénalisations générales, prises une fois indépendamment du nombre de gymnastes. Ainsi, la pénalisation pour la faute la plus sévère est prise.**



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin, Novembre 2018** et **Juin 2019**

3. Difficulté de saut : une gymnaste a une forme incorrecte de plus de 20 degrés (0.50), une autre gymnaste a une forme incorrecte de 15 degrés (0.30). Est-ce que le total des pénalisations est de 0.50 ou 0.80 pour ce saut de difficulté ? **Non, seulement 0.50.**
4. Echange : Deux gymnastes perdent l'engin avec 3 pas chacune. Total des pénalisations 1.00 ? **Oui.**
5. Echange : Une gymnaste perd l'engin avec 3 pas (1.00), une autre lance avec une trajectoire incorrecte mais la gymnaste reprend avec 3 pas (0.50). Total des pénalisations 1.00 ou 1.50 ? **Oui – 1.50, ce sont différentes fautes avec différentes pénalisations.**
6. Quand deux engins sont perdus dans le même élément, mais successivement, est-ce que nous pénalisons seulement une fois ? Exemple : Deux reprises dans une CRR2 exécutées en rapide succession. **Pour chaque perte, parce qu'elles ne sont pas au même moment.**
7. Quand deux engins sont perdus dans différents éléments, mais une perte est la conséquence de l'autre, est-ce qu'on pénalise seulement une fois ? **Chaque fois parce qu'ils ne sont pas perdus au même moment.**

RAPPELS IMPORTANTS POUR LES JUGES ET ENTRAÎNEURS

1. Si une gymnaste passe à travers le cerceau (quand le passage à travers est exécuté comme base ou comme critère d'une reprise), le cerceau doit être repris ou « stoppé » d'une quelconque manière par une partie du corps ; si le cerceau passe directement et touche le sol, c'est une chute et l'élément n'est pas valable.
Exemple
2. Les éléments de DE exécutés quand il y a plus que 1 m. du bout du ruban qui reste sur le sol ne sont pas valable (faute technique : 0.30).Exemple
3. Pour les élément de DE avec un petit lancer et reprise de une ou deux massues exécuté avec le critère « position au sol » : tous les composants de la définition sont requis selon #6.1, qui inclut la(les) base(s) et les critères mais aussi l'exigence d'être « particulièrement difficile » / « intéressant ou innovant ». Ne répond pas aux composants de la définition d'une DE : Exemple

CORDE

COMPOSANTES DE LA DEFINITION : VOIR CdP #6 DIFFICUTLE D'ENGIN

BASES: Voir #6.3

Exigence :

#6.1: Minimum 1 Base et minimum 2 critères ou minimum 2 Bases and 1 critère
La base doit être exécuté selon sa définition pour être valable (#6.2.3)



LA NEWSLETTER DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – N° 01
Mars, mise à jour **Juin**, **Novembre** 2018 et **Juin** 2019

Exemple 1: pas valable (pas suffisamment claire pour être une transmission, pas suffisamment visible pour être un glissement)

Exemple 2: base incomplète (rotation de la corde incomplète)

CRITERES: Voir #6.4

Exigence

#6.1: Minimum 1 Base et minimum 2 critères ou minimum 2 Bases and 1 critère

Le critère doit être exécuté selon sa définition pour être valable (#6.2.3)

Exemple 1: le critère de rotation et le critère en dehors du champ visuel ne suffisent pas pour une DE ; si la rotation de la corde était réellement exécutée sous la jambe, cela serait une DE

Exigence:

- **Une synchronisation particulièrement et techniquement difficile entre l'engin et le corps consistant au minimum en 1 Base et 2 critères ou 2 Bases et 1 critère**
- **une utilisation intéressante ou innovante de l'engin (qui n'est pas généralement exécutée comme mouvement d'engin standard en GR) consistant au minimum en 1 Base et au minimum 2 critères ou 2 Bases et 1 critère.**

➤ Mouvements fondamentaux de l'engin pour la GR : la base correcte pour les sauts/sautillés avec la corde avec une bonne variété : ce travail devrait être la base d'un exercice à la corde (pas de DE)

Exemple 1

Exemple 2

Exemple 3

Exemple 4

Exemple 5

➤ Une synchronisation basique entre l'engin et le corps (qui n'est ni techniquement difficile, ni innovant) : pas de DE

Exemple 1

➤ Le manque de synchronisation entre le corps et l'engin pendant la base et le critère (exécution du critère non synchronisée avec la base, exécution non valable pour une DE) :

Exemple 1 (enroulement avant une rotation ; pendant la rotation l'engin est seulement tenu/coincé)

❖ **Eléments de DE qui remplissent la définition complète et les exigences pour être valable :**

Exemple 1

Exemple 2 Exemple 3 (déroulement)

Exemple 4 Premier équilibre : rotation : DE ; deuxième équilibre maniement valable, passage à travers, mais pas de DE.

Le maniement d'engin (*équilibre instable*) est valable pour la difficulté mais pas pour une DE :

Exemple 5